



 Département du Territoire de Belfort Communauté de communes des Vosges du sud	Délibération n° 021-2026 Compte Administratif Séance du 10 mars 2026	Nombre de conseillers en exercice 42 Nombre de conseillers présents 31 Nombre de conseillers absents 11 Dont suppléés 0 Dont représentés 4
---	--	--

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Didier VALLVERDU, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes Pour : 34
 Contre : 00
 Abstention : 01

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾
COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
Résultats reportés.....	467 866,46			1 157 308,56	467 866,46	1 157 308,56
Opérations de l'exercice.....	1 832 216,46	2 310 527,91	2 258 128,27	2 303 467,70	4 090 344,73	4 613 995,61
TOTAUX	2 300 082,92	2 310 527,91	2 258 128,27	3 460 776,26	4 558 211,19	5 771 304,17
Résultats de clôture.....		10 444,99		1 202 647,99	0,00	1 213 092,98
Restes à réaliser.....	90 656,42	272 958,00			90 656,42	272 958,00
TOTAUX CUMULES	90 656,42	283 402,99	0,00	1 202 647,99	90 656,42	1 486 050,98
RESULTATS DEFINITIFS		192 746,57		1 202 647,99		1 395 394,56

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. DOYEN, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pour expédition conforme,
 Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Eric PARROT

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrits sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".

Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".